

# COMMUNE DE BAGARD

---

## DELIBERATIONS

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le Vingt sept du mois de Septembre à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

**Etaient présents :** BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, MAERTEN David, BINAND Marianne, DUMAS Sylvie, BENOI Bruno, FRONT Marie-Josèphe, BROUSSE Mickaël, ARNAUD Ingrid, GAZEL Yannick, MAZY Annie, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, MAZUC Chantal, FREVILLE Franck

**Absents excusés :** BERNARD Clémence – CARLE Pierre

**Absents :**

**Procurations :** de Mme BERNARD à M. BROUSSE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT Mme VEZY Anne est désignée comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

#### **2016\_09\_01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 26 JUILLET**

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité (18 voix POUR)

#### **2016\_09\_02 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS D'UN MONTANT DE 8.000 € POUR TRAVAUX DE VOIRIE** : Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle qu'Alès Agglomération, par délibération du 22 Janvier 2015, a octroyé à la commune un fonds de concours de 8.000 € pour détériorations de voirie consécutives aux inondations de 2014.

Afin de bénéficier de ce montant, la commune doit délibérer en termes concordants pour bénéficier de ce versement.

**Le Conseil Municipal décide** à l'unanimité (18 voix pour) d'en demander le versement.

Le plan de financement définitif apparaît dans le tableau ci-dessous :

<b>Moyens de financement</b>	<b>Montant</b>	<b>% de financement</b>
Fonds de concours Alès Agglomération	8.000,00	44,24 %
Part communale	10.085,00	55,76 %
Totaux	18.085,00	100,00 %

**2016\_09\_03 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : DEMANDE D'OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS D'UN MONTANT DE 29.311 € POUR LA RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire donne le détail de la dépense à financer. Il s'agit de travaux sur les bâtiments suivants :

- salles du foyer ainsi que la salle du conseil municipal ;
- la poste et logement attenant.

Le montant est de l'ordre de 182.581,88 €

**Le Conseil Municipal**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire d'Alès Agglomération du 22 septembre 2016 accordant à la commune un fonds de concours de 29.311 € pour les travaux de rénovation de bâtiments

**Décide** à l'unanimité (18 voix pour) de bénéficier de ce fonds.

Le plan de financement est établi comme suit :

<b>Moyens de financement</b>	<b>Montant</b>	<b>% de financement</b>
Fonds de concours Alès Agglomération	29.311 ,00	16,05 %
Subventions attendues	82.161,85	45,00 %
Part communale	71.109,03	38,95 %
totaux	182.581,88	100,00 %

**2016\_09\_04 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : DEMANDE D'OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE MATERNELLE**

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire expose les travaux à effectuer à l'école maternelle :

Il s'agit :

- de la création d'un abaissé de trottoir ;
- du réaménagement du SAS existant afin de libérer un espace suffisant pour permettre la manœuvre des portes par une personne circulant à fauteuil roulant ;
- de travaux de peintures.

Le montant de la dépense s'élève à 11.148,64 €

**Le Conseil Municipal**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire d'Alès Agglomération du 22 septembre 2016 accordant à la commune un fonds de concours pour les travaux à l'école maternelle ;

**Décide** à l'unanimité (18 voix pour) de bénéficier de ce fonds.

Le plan de financement est établi comme suit :

<b>Moyen de financement</b>	<b>Montant</b>	<b>% de financement</b>
Fonds de concours Alès Agglomération	5.573,00	49,98 %
Part communale	5.577,00	50.02 %
Totaux	11.148,64	100,00 %

**2016\_09\_05 : AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AU NOM DE LA COMMUNE (CONVENTION UNIQUE DANS UN SOUCI DE SIMPLIFICATION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SERVICES, LES MISES A DISPOSITION DE LOCAUX ET LES PRESTATIONS DE SERVICES)**

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Dans le cadre des compétences intercommunales, afin d'optimiser la gestion des équipements et services, la Commune de Bagard met à disposition de la Communauté d'Agglomération les biens meubles et immeubles utilisés ainsi que le personnel affecté partiellement à ces services.

Monsieur le Maire rappelle quels équipements ou services sont mis à disposition :

<b>Equipement ou service</b>	<b>Nature de la prestation</b>
Education	Mise à disposition de service Mise à disposition ou utilisation de locaux Prestations de service
Equipements sportifs (stade)	Mise à disposition de service
Eclairage public	Mise à disposition de service
Bibliothèque	Mise à disposition de service
Assainissement collectif	Prestation de service

Il précise que des conventions existent déjà pour le fonctionnement des ces services mais, dans un souci de simplification, une convention unique a été élaborée afin de définir les relations entre Alès Agglomération et chaque commune membre concernant ces mises à disposition.

**Le Conseil Municipal** unanime (18 voix pour) après en avoir délibéré, **autorise** le Maire à signer la convention au nom de la commune.

**2016\_09\_06 : ETUDE DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

**Monsieur le Maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour.** Ces subventions feront l'objet d'un pré-examen effectué en commission.

**2016 09 07 : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION POUR LA GESTION DU DOSSIER CIMETIERE**

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire expose que seules existent à Bagard des concessions perpétuelles.

D'autre part, il ajoute qu'une cinquantaine de tombes est à l'abandon.

Par ailleurs il informe que les nouvelles normes phytosanitaires interdisent l'usage des désherbants et autres pesticides. La commune va donc devoir envisager une autre orientation en matière d'entretien du cimetière.

Enfin il fait part du peu de places encore disponibles dans le nouveau cimetière.

La nécessité de créer une commission qui travaille sur ces problématiques semble donc s'imposer.

Il est rappelé que l'article l 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de créer, au cours de chaque séance, en tant que de besoin, des commissions en charge d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal accepte** à l'unanimité (18 voix pour) d'en créer une pour la gestion du cimetière sans recourir au scrutin secret prévu par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres désignés à l'unanimité (18 voix pour) sont les suivants :

- Thierry BAZALGETTE
- Yves ROUSSEL
- Daniel MAURIN
- Monique LOBIER

Monsieur KELEMEN, garde-champêtre de la commune, assistera aux commissions.

**2016\_09\_08 : OFFICE NATIONAL DES FORETS : AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE POUR LA PERIODE 2017/2037**

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Le maire informe le Conseil municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période 2017-2036, que l'ONF a élaboré en concertation avec lui.

Il lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Après en avoir pris connaissance, **le Conseil Municipal** unanime (18 voix pour) **approuve** le projet qui lui a été présenté.

Il **décide** de donner mandat à l'Office National des Forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L122.7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

Il **décide** que la partie technique, mise à disposition du public conformément aux articles D143-2 et D143-4 du code forestier, sera constituée de la note de présentation et des annexes qui lui sont rattachées, exception faite des éléments se rattachant au bilan financier.

Il **charge** l'ONF d'élaborer le document destiné à la consultation du public et de le transmettre aux services de l'Etat, en vue de leur mise à disposition au Chef lieu de la circonscription.

Il **prend note** de l'obligation qui est faite à la commune de tenir ce document à la disposition du public à la Mairie, et demande à l'ONF de lui en remettre un exemplaire, à cet effet.

**2016\_09\_09 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE A REALISER LES TRAVAUX POUR LESQUELS ELLE A ETE SUBVENTIONNEE AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2015 : POSE DE TROIS RALENTISSEURS CHEMIN DU TRANSFORMATEUR ET CHEMIN DE LA ROUVIERETTE**

Rapporteur Yves ROUSSEL

Monsieur ROUSSEL rappelle que par délibération en date du 13 avril 2016, la commune sollicitait une subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux suivants : aménagements sécuritaires Chemin du Transformateur et Chemin de la Rouviérette.

En réponse à cette demande, les services départementaux ont décidé d'allouer la somme de 12.000€ pour la réalisation de ces travaux, sous réserve de leur réalisation.

**Le Conseil Municipal** unanime (18 voix pour) **prend l'engagement** d'effectuer ces aménagements consistant à améliorer la sécurité et à assurer une signalisation adaptée

**2016\_09\_10 : DELIBERATION SPECIFIQUE CONCERNANT LES REGULARISATIONS DES ALIGNEMENTS LE LONG DU CHEMIN DE CLARENCE**

Rapporteur Yves ROUSSEL

Monsieur Yves ROUSSEL expose la nécessité de régulariser par des actes administratifs les alignements délivrés par le passé et qui n'ont fait l'objet d'aucun acte.

Il convient à présent de prendre une délibération spécifique pour régulariser ceux pris le long du chemin de Clarence. Il s'agit des parcelles suivantes :

Parcelles	NOMS	PRENOMS	Superficie de la parcelle	Superficie à céder à la commune
AM 602 et AM 603	TASSY GIRAUD	Arnaud Mélanie	129 1371	2 30
AM 338	REPETYLO EP GAL GAL	Jeanne Nicolas	1304	37
AL 138	LE CAMPION EP TOROSSIAN	Anne	1436	83
AM 337	BERNARD EP ROLLAND	Jeanne	2077	20
AL 885	DHOMBRE EP ZANAZZO ZANAZZO EP MAZOUÉ ZANAZZO EP BAZALGETTE ZANAZZO EP MARTIN	Jeanine Isabelle Florence  Marie-France	2278	56
AM 201 et AM 600	GEOFFROY PORCHER EP GEOFFROY	François Lydia	1165 2647	4 et 3 63 et 10
AL 136	WUYTS WUYTS VALLET EP WUYTS	Hilde Yves Liliane	967	33

**Le Conseil municipal** unanime (18 voix pour) après en avoir délibéré, **accepte** cette proposition et

- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches et formalités nécessaires à ces acquisitions de terrain à l'euro symbolique
- Désigne Madame Dahbia BENIRBAH, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour signer l'acte rédigé en la forme administrative.

### **2016\_09\_11 : INSTALLATION D'UN PYLONE « ORANGE » POUR LA COUVERTURE TELEPHONIE MOBILE 4 G**

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle la demande d'un emplacement faite par l'opérateur de téléphonie mobile « ORANGE ». Il s'agit de conclure un bail, entre la commune et l'opérateur, pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques nécessaires à une station relais. Ces installations permettront d'avoir la téléphonie mobile 4 G à Bagard.

Le lieu d'implantation se situe sur la parcelle cadastrée Section AN N° 533, Chemin du Réservoir appartenant à la commune.

Une convention fixe les conditions ainsi que les obligations du preneur et du bailleur. Cette convention est annexée à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal décide** par 17 voix pour et 1 abstention d'autoriser le Maire à signer le bail au nom de la commune.